



Gestion de la loque américaine

- Communiqué de la filière apicole -

Chères apicultrices, chers apiculteurs,

Notre île possède un patrimoine apicole précieux, fruit de notre travail, de notre passion et du soin apporté à nos abeilles. Aujourd'hui, nous faisons appel à l'engagement de chacun pour protéger durablement l'apiculture réunionnaise face à la loque américaine, une maladie bactérienne hautement contagieuse qui nécessite une vigilance collective.

EN CAS DE DOUTE, CONTACTER LES STRUCTURES COMPETENTES

Vous avez un doute sur l'aspect du couvain (opercules isolés, affaissés, brunis, troués), vous suspectez des signes de la loque américaine dans une colonie (larve filante au test de l'allumette), ne restez pas seul ! Manifestez-vous au plus vite auprès du GDS, de la DAAF, de votre structure apicole ou de votre vétérinaire qui saura vous accompagner avec réactivité et bienveillance. Se signaler tôt, c'est permettre une gestion rapide de la maladie et limiter considérablement les conséquences pour son rucher... comme pour ceux des voisins.



Apprenez à mieux détecter la loque américaine en visionnant le tutoriel vidéo du GDS Réunion

DES ZONES DE PROTECTION ET DE SURVEILLANCE POUR MAÎTRISER LA DIFFUSION DE LA MALADIE

Dans les zones sous arrêté préfectoral (voir carte), chacun a un rôle à jouer pour limiter la diffusion de la maladie. Il suffit de vous signaler au GDS, sous délégation de la DAAF, pour vérifier la situation de votre rucher, de recevoir une visite pour vérifier l'éventuelle présence de la maladie et le cas échéant vous faire accompagner dans sa gestion.

En cas de transhumance, il est obligatoire de solliciter une visite de dérogation avant le déplacement de vos ruches à l'intérieur ou vers l'extérieur des zones réglementées. Cette surveillance est un maillon essentiel pour préserver l'intégrité sanitaire de nos zones de production.



--- Zone de protection – 3km
--- Zone de surveillance – 5km

Source : GDS 2026

PRATIQUER UNE EUTHANASIE CIBLEE : UN GESTE POUR SOI ET POUR TOUS

Une colonie atteinte de la loque américaine ne présente aucun intérêt au sein de votre cheptel. Pire, elle constitue un véritable danger sanitaire pour vos autres ruches et pour les ruchers voisins. De plus, non gérée, la maladie entraînera la mort de la colonie atteinte.

En réponse au caractère très contagieux de cette infection, l'euthanasie permet un assainissement plus sûr et plus efficace que le transvasement. Il ne s'agit pas là de détruire tout le rucher mais de se faire accompagner pour cibler les colonies qui présentent des signes visibles de la maladie. Cette démarche, parfois difficile, témoigne pourtant d'un sens profond des responsabilités et d'un engagement envers l'ensemble de la filière.

DE PETITS GESTES AUX GRANDES REPERCUSSIONS

Les obligations réglementaires ne sont pas là pour contraindre, mais pour soutenir une apiculture pérenne et sûre. C'est pourquoi, il appartient à chaque apiculteur d'adopter les bons réflexes en s'interdisant : d'importer des abeilles, du matériel usagé, mais aussi des produits de nourrissage et des cires d'importation dont l'origine et la qualité sanitaire ne seraient pas garanties.

Ces gestes, simples mais indispensables, concourent à protéger l'ensemble du territoire, de l'introduction de nouveaux pathogènes et nuisibles des abeilles.

ENSEMBLE, PRESERVONS NOTRE APICULTURE REUNIONNAISE

Notre filière a toujours su faire preuve de solidarité, de professionnalisme et d'innovation. Face à la loque américaine, cet esprit collectif est plus que jamais essentiel.

En adoptant les bonnes pratiques, en respectant la réglementation et en restant vigilants, nous contribuons tous à la santé de nos abeilles et à la pérennité de l'apiculture réunionnaise.

AINSI, LES DIFFERENTS ACTEURS DE LA FILIERE APICOLE SE REUNISSENT AUTOUR DE CE COMMUNIQUE POUR SOLLICITER VOTRE ENGAGEMENT AU SERVICE D'UNE APICULTURE FORTE, RESPONSABLE ET DURABLE.

Apicolement,

La présidente et les présidents
de l'Association Apiculture Réunion,
de l'Association de Développement de l'Apiculture à la Réunion,
de l'Association Maison de l'Apiculture de l'Île de la Réunion,
du Centre d'Etudes Techniques Apicoles de la Réunion,
de la Chambre d'Agriculture de la Réunion,
de la Coopémriel de Bourbon,
du Groupement de Défense Sanitaire de la Réunion
et du Syndicat Apicole Réunion

